Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 21/05/2025
ID : 038-213804552-20250519-DEL2025_026-DE

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2025-026

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 20
votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai 2025 à vingt heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN
dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie,
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 mai 2025

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Catherine LINAGE, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Clément RAVET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Viviane MONTOVERT, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND, Célia CASTELLI

Absents excusés : Marie-Laure GONCALVES (pouvoir à Fabien DURAND), Claude BINET (pouvoir à Célia CASTELLI), Franck ROESCH (pouvoir à Viviane MONTOVERT), Delphine GUILLOT (pouvoir à Florence VERLAQUE), Christophe DENIS (pouvoir à Angélique CONTAMIN)

Absents : Anne-Lise MAULOUET, Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Clément RAVET

APPROBATION DE L'ACQUISITION PAR L'EPORA DE L'IMMEUBLE CADASTRE B2732 APPARTENANT A MESSIEURS JEAN ET ERIC SABOT et MONSIEUR DENIS JOEL ET RETROCESSION A LA COMMUNE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le 21/05/2025
ID : 038-213804552-20250519-DEL2025_026-DE

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans la réalisation de construction de logements sociaux. Cette opération vise à autoriser l'EPORA à acquérir cette parcelle privée en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux. Pour mémoire, l'EPORA est un Etablissement Public d'Etat à caractère industriel et commercial chargé d'une mission de service public. Il permet de saisir les occasions d'acquisition de foncier identifié pour concourir à une politique publique en se substituant à la commune. Il dispose des fonds permettant de réaliser les acquisitions. La commune dispose de cinq ans pour élaborer un projet, le réaliser elle-même ou le confier à un tiers.

Ainsi, la commune a sollicité l'EPORA pour l'accompagner sur les opportunités d'aménagement liées à une acquisition de la parelle B2732 sise au lieudit « les Vagues » qui fait partie du tènement situé dans le périmètre concerné par le projet. Cette parcelle, d'une superficie totale de 1 689 m² est classée en zone Ub pour 58.9% et en zone N, pour 41.1% au PLU de la commune.

Monsieur le Maire explique que l'EPORA est arrivé à un accord avec les propriétaires à savoir : Monsieur Eric SABOT et son père, Jean SABOT ainsi que Monsieur Joël DENIS, oncle de Monsieur Eric SABOT en vue de l'acquisition pour 85 000 € (quatre-vingt-cinq mille euros) du bien immobilier situé au lieudit « Les Vagues » à Saint-Savin, cadastré section B numéro 2732 pour une contenance de 1 689 m².
Monsieur le Maire rappelle que ce bien sera rétrocédé à la commune ultérieurement, conformément aux termes de la convention signée en date du 2/07/2024 ; c'est pourquoi, il demande à l'assemblée, la validation de cette opération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'acquisition par l'EPORA de l'immeuble sus mentionné au prix de 85 000 € (quatre-vingt-cinq mille euros)

Approuve la rétrocession de l'immeuble, objet de la présente délibération par l'EPORA, à la commune, aux conditions prévues dans la convention

Fait et délibéré le 19 mai 2025
Pour copie conforme.

MAIRIE DE ST-SAVIN 38 (Isère)

Le Maire,

Fabien DURAND